



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 15 juillet 2024

DELIBERATION N°2024-042

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 038-213802812-20240715-DELIB2024_042-DE



L'an 2024, le 15 juillet, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 10 juillet 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Patrick COMMERE pouvoir à Didier PERRIN, Sophie CUTAJAR pouvoir à Nathalie GOIX, Annie PONTHEUX pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

ABSENT :

Aldo CARBONARI.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 18

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/05/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27/05/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-042 : Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : poste d'adjoint technique

Christine AUDOUARD, Rapporteure

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONFORMEMENT à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU la délibération n°2020-031 du 28 juillet 2020 autorisant contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité, à savoir pour assurer le service de restauration scolaire,

PROPOSE au Conseil municipal la création à compter du 28 août 2024 des postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 8h08.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 28 août 2024 au 4 juillet 2025 inclus.

Il (elle) devra justifier d'une expérience en restauration collective.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits sont inscrits au budget communal 2024, chapitre 12.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour la création de cet emploi.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 18

administratives

Affiché le : 18/07/2024

Reçu en préfecture le : 18/07/2024

Exécutoire le : 18/07/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions

Noyarey, le 16/07/2024

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

